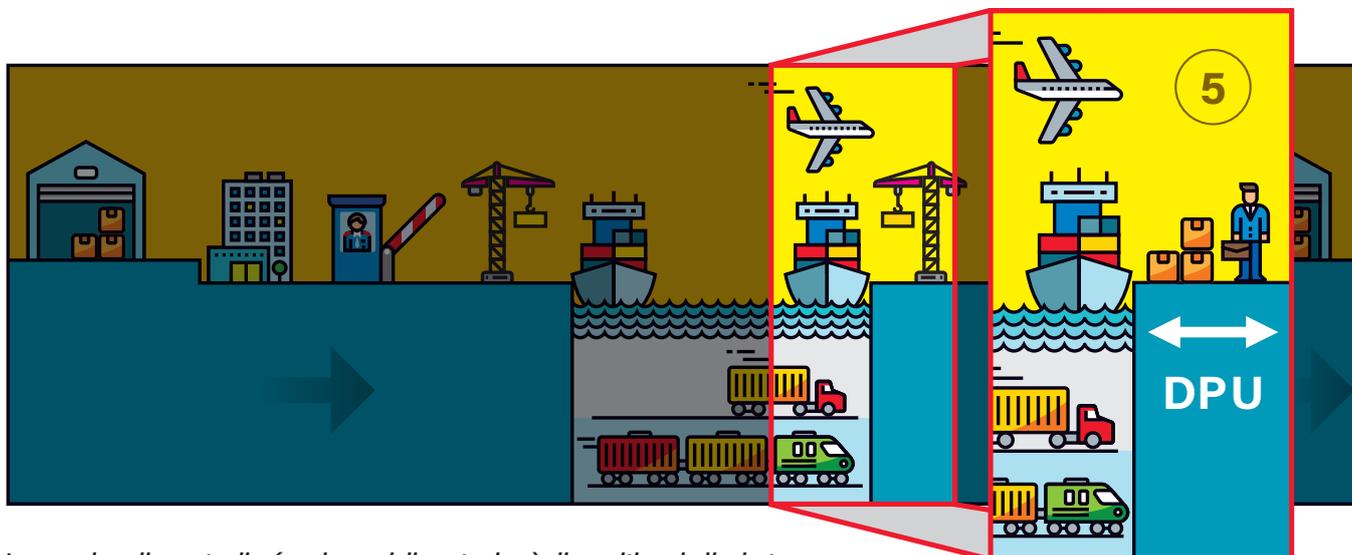


La Règle Incoterms 2020 **DPU**... Remplace DAT Incoterms 2010 (Delivered At Place Unloaded... Rendu au lieu de destination déchargé...)



La marchandise est « livrée » lorsqu'elle est mise à disposition de l'acheteur au terminal portuaire ou aéroportuaire (flèche blanche) du lieu de destination convenu, déchargée.

REPÈRE

DPU (Rendu au lieu de destination déchargé), les obligations générales

Nous rappelons ici les obligations générales telles qu'exposées par le guide officiel de l'ICC sur les Incoterms 2020* :

A1 : le vendeur doit fournir, conformément au contrat de vente, les marchandises et la facture commerciale ainsi que toute autre preuve de conformité qui peut être requise au terme du contrat.

B1 : l'acheteur doit payer le prix des marchandises tel que prévu dans le contrat de vente. Tout document devant être fourni par l'acheteur peut l'être sous forme papier ou électronique tel que convenu entre les parties ou, en l'absence d'accord, selon les usages.

*Source : ICC Incoterms 2020, publication 723EF

CALCULER SON PRIX DE VENTE

Sur la base d'un prix DAP..., le déchargement s'ajoute.

Cette construction de prix est donnée à titre indicatif. La réalité peut différer selon les circonstances et les accords passés entre l'acheteur et le vendeur.

UN EXEMPLE CONCRET DE RÉDACTION DE CONTRAT

Vous habitez Toronto (Canada), vous voulez commander une palette de ce merveilleux document que vous tenez dans les mains. Parce qu'un responsable des transports vient d'être embauché, *Le Moci* décide d'augmenter le niveau de service à ses clients et vous propose de vous livrer à l'aéroport Pearson de Toronto, ce que vous acceptez.

La commande que vous devez adresser au magazine devra stipuler, dans la clause « livraison » ou « Incoterms 2020 » : « DPU, rendu au terminal du commissionnaire de transport du *Moci* à l'aéroport Pearson de Toronto, Incoterms 2020, marchandise déchargée et mise à disposition de XXX ».

XXX est votre commissionnaire de transport. Dans ce cas le risque sur la marchandise est supporté par *Le Moci* jusqu'au terminal, à la date fixée pour la livraison. Vous dédouanez à l'importation au Canada.

Le vendeur assume tous les risques liés au transport des marchandises et à leur déchargement au lieu de destination désignée. DPU est le seul Incoterm qui oblige le vendeur à décharger la marchandise à destination. Le vendeur doit donc s'assurer qu'il est en mesure d'organiser le déchargement au lieu désigné. Si les parties ne souhaitent pas les risques et le coût du déchargement, DPU doit être évité et DAP utilisé à sa place.

RÈGLE INCOTERMS 2020 DPU... : avantages, inconvénients		
	Je suis vendeur	Je suis acheteur
1/ Service client	Meilleur, mais encore timide	Non significatif
2/ Maîtrise transport	Je maîtrise le transport	Aucune
3/ Optimisation transport	J'optimise le transport	Aucune
4/ Douane	Pas de risque	Pas de risque
5/ Assurance	Bien définie	Bien définie
6/ Avantages	Permet d'optimiser mes transports jusqu'au pays de destination	Par grande timidité
7/ Inconvénients	Attention aux documents à fournir si crédoc	Pas de réactivité possible. Passivité importante
8/ Avis général	Possible	À éviter

RÉPARTITION DES COÛTS ET DES RISQUES AVEC DPU												
Vendeur	Acheteur	Selon lieu convenu et liner terms	Emballage	Chargement	Pré transport	Douane export	Manutention départ	Transport principal	Manutention arrivée	Douane import	Post transport	Déchargement
DPU	Delivered at place Unloaded	Coûts										
		Risque										

LE MOCI

Article issu du n° 2075 du MOCI : Guide des Incoterms 2020

**Acheter
ce numéro**

**S'abonner
au Moci**

**Contactez
le service commercial**